

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 9 novembre 2020 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Sébastien BRUNSCHWIG, Jean-Pierre GARDIOL, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusé-e-s : Mme et MM. Michael ANDERSEN (Président), Jean-Dominique MARÉCHAL, Maria Eugenia RICCIO (Secrétaire)

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général
M. Daniel GODEL, responsable financier

Procès-verbaliste : Mme Emmanuelle MAIA

* * *

En l'absence de M. ANDERSEN, M. PROVINI préside cette séance ; il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et annonce les personnes excusées. Au vu de la situation sanitaire, les élus voudront bien conserver leur masque durant la séance ; de plus, du désinfectant est à disposition à l'entrée de la salle et deux micros ont été prévus pour les prises de parole.

Arrivée de Mme LÉVÊQUE et de MM. BRUNSCHWIG, GORI et GARDIOL.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

La procès-verbaliste prend note de quelques corrections.



Le procès-verbal de la séance du 28.9.2020 est approuvé à l'unanimité (13 voix), sous réserve des corrections communiquées ce soir, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président cède la parole à Mme le Maire qui communique diverses informations d'ordre opérationnel :

Personnel communal

La nouvelle assistante de direction entrera en fonctions le 1.12.2020 à un taux de 70 %. Elle sera entre autres chargée de toutes les relations avec le Conseil municipal et des convocations aux séances. La Mairie avait reçu de nombreuses candidatures, dont certaines excellentes.

En raison de la situation sanitaire et des dernières mesures prises par le Conseil d'État, le télétravail a été encouragé au sein de l'administration communale ; de plus, sauf exception, les collaborateurs ne sont jamais deux dans le même bureau. La Mairie est ouverte au public tous les matins, les collaborateurs assurant un tournus à la réception et dans les bureaux. Les services extérieurs ne sont bien entendu pas concernés par le télétravail.

Manifestations et culture

L'invitation au théâtre du Crève-Cœur le 19.11.2020 a malheureusement été annulée, les prochaines dates étant pour l'instant maintenues. La soirée des aînés a aussi été annulée. L'Exécutif, très déçu de ne rien pouvoir proposer aux aînés, est en train de préparer un courrier à leur intention. Proposition est faite de leur offrir un bon cadeau à faire valoir dans les commerces vandœuvriens, ce qui permettra aussi de soutenir lesdits commerces. Cet envoi aura sans doute lieu d'ici fin novembre.

La visite de la fondation Hardt, qui était très intéressante, a malheureusement eu peu de succès auprès des élus, ceux-ci ne s'étant pas déplacés en nombre. Une autre visite aura lieu comme de coutume au début de la prochaine législature.

La soirée des entreprises du 8.10.2020 a eu du succès en termes de qualité. Les entrepreneurs, qui ont beaucoup apprécié cette démarche, étaient ravis de rencontrer les autorités et de se rencontrer. L'Exécutif a pu entendre leurs soucis (parking, horaires de la boulangerie, etc.). L'Exécutif proposera une séance similaire avant la fin de la législature sur la base d'une liste mise à jour.

La matinée et la soirée « dans la peau d'un hacker » ont été maintenues. Il y a eu peu de participants à cette séance passionnante, très didactique et ludique. L'Exécutif songe à organiser à nouveau cette formation pour ceux qui n'ont pas osé venir aux deux premières.

Finances

Les objectifs de la législature 2020-2025 n'étant pas finalisés, l'Exécutif propose de présenter ceux-ci début 2021, en même temps que les vœux des autorités.

Les comptes 2019 avaient été, conformément aux circonstances exceptionnelles, validés par le Conseil d'État ; les membres du Conseil municipal de l'ancienne législature avaient reçu, à titre informatif, lesdits comptes pendant l'été 2020. Le SAFCO ayant relevé une légère erreur de forme sur l'annexe 17 (liste des dépassements budgétaires), la provision fiscale augmentée par l'Exécutif (conforme à MCH2) a été ajoutée sur l'annexe, cette information étant faite pour la bonne forme, conclut Mme le Maire.

Exécutif



L'Exécutif a rencontré M. Goumaz, exploitant de la boulangerie, à qui ont été exprimées les plaintes de nombreux habitants. M. Goumaz a pour sa part pu faire part de ses contraintes d'exploitant ; au vu de la situation actuelle, M. Goumaz ne peut prendre le risque d'augmenter son personnel, ce qui explique les horaires particuliers de la boulangerie. Grâce entre autres choses à M. PROVINI, M. Goumaz a aussi rencontré M. Sarasin, qui lui a fait part des doléances des Vandœuvriens. Un statu quo s'est instauré, mais dans un esprit constructif, tout le monde étant désormais au clair. De plus, le parasol décheté situé sur la terrasse sera remplacé prochainement.

M. Apothéloz est venu rencontrer à la Mairie l'Exécutif avec deux membres de son staff, dont la directrice a.i. du SAFCO, Mme le Fort ayant récemment démissionné. La discussion a entre autres porté sur les nombreuses démissions au sein des Conseils municipaux et des Exécutifs. M. Apothéloz sonde les communes par rapport au projet de nouvelle composition de tous les Exécutifs (Conseillers administratifs, et non plus Maire et Adjoint).

Le règlement d'application de la LAC sera prochainement modifié afin que les séances plénières des Conseils municipaux puissent avoir lieu par vidéoconférence. Le Bureau a d'ailleurs récemment interpellé l'Exécutif à ce propos. Par chance, Vandœuvres dispose d'une salle adéquate qui répond aux normes sanitaires actuelles. La discussion est donc engagée sur ces questions.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

Mobilitri

M. STALDER annonce le lancement de la déchetterie itinérante, Mobilitri, depuis le 2.11.2020 ; la levée des encombrants sera supprimée dès le 1.1.2021, à Vandœuvres. Les communes concernées ont participé, à leur demande, à une réunion le 29.10.2020, suite à diverses incertitudes (emplacements, système informatique, etc.). Cette séance a été très instructive et les premiers sondages reçus sont favorables. À l'heure actuelle, il y a 481 inscriptions sur les 12 communes (dont 26 pour Vandœuvres). Mobilitri sera le 3.11.2020 à Vandœuvres ; des tournées à domicile seront aussi possibles sur appel pour les personnes à mobilité réduite ou les trop gros déchets. Seules 4 entreprises se sont pour le moment inscrites, ce qui est regrettable, Mobilitri ayant été, au départ, conçu pour leur épargner de nombreux allers-retours jusqu'à l'ESREC de la Praille, voire plus loin. La convention, qui avait été signée le 14.4.2019, est valable trois ans (mais pourra, cas échéant, être dénoncée d'un commun accord). M. STALDER, qui espère que les Vandœuvriens feront bon accueil à Mobilitri, reviendra sur les autres sujets lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Sur une intervention de M. GARDIOL, M. STALDER confirme que Mobilitri sera gratuit pour les particuliers et payant pour les entreprises, comme c'était déjà le cas auparavant. La tournée des encombrants sera supprimée.

M. GARDIOL trouve regrettable de supprimer les levées au porte-à-porte des encombrants, car cela n'encouragera plus au tri. Il propose de maintenir celles-ci, même plus rarement, afin de continuer à offrir ce confort aux habitants de Vandœuvres.

M. STALDER rappelle qu'une levée à domicile est proposée sur appel aux habitants. Pour aller dans le sens de M. GARDIOL, il faudrait aussi enlever les écopoints, les habitants faisant là aussi des efforts de tri. Mobilitri étant accessible 6/7j pour les habitants des 12 communes, ceux-ci ne seront plus obligés d'attendre le premier mercredi du mois.

M. TURRETTINI a constaté, après discussion avec les concernés, que les encombrants génèrent souvent plus de déchets qu'avant (afflux d'encombrants de France voisine, où cette levée est payante, et important trafic nocturne des véhicules des glaneurs).

Selon les calculs de Mobilitri, des économies potentielles sont offertes avec ce système, car le tri fait sur le site permet une diminution des coûts, complète M. STALDER.

EP 09

M. VAUCHER rejoint les propos de M. TURRETTINI. De plus, un certain nombre de substances toxiques seront récupérées par Mobilitri, ce qui n'était pas le cas auparavant. Et Emmaüs récupérera du mobilier sur place. D'autant que cette solution épargnera aux habitants de la rive gauche le trajet jusqu'à l'ESREC de la Praille.

Sur une question de M. VAUCHER, M. STALDER indique qu'un premier tous-ménages a été distribué par Mobilitri ; la distribution de celui-ci a rencontré des problèmes dans tout Arve et Lac. Celui de la commune sera distribué demain.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

Utilisation de produits phytosanitaires

Suite à la question posée par M. BRUNSCHWIG lors de la dernière séance à propos de l'utilisation des produits phytosanitaires par les services externes, M. TURRETTINI donne lecture des résultats de l'enquête interne qui a été menée. Il en ressort que la voirie n'utilise plus, depuis plusieurs années, de produits phytosanitaires ou d'engrais. La stratégie consiste, lors de la création d'un massif par exemple, de faire un choix judicieux de plantes résistantes, peu exigeantes, et d'amener un mélange terreux riche à la plantation. Si une espèce tombe régulièrement malade, elle est arrachée et remplacée par une espèce plus résistante. Si les plantes poussent dans une terre adéquate, l'engrais s'avère inutile. En ce qui concerne le désherbage des massifs et haies de bords de routes, le travail se fait à la main. Dans des cas exceptionnels, par exemple débordement, les services extérieurs utilisent de l'acide pélargonique ; ce dernier n'a pas été utilisé depuis deux ans. Pour le désherbage des surfaces dures, les services extérieurs utilisent des désherbeurs thermiques et parfois un peu de sel à déneiger, notamment sur les pavages, autour des fontaines ainsi que sur la place du village. Quelques tests ont également été réalisés avec du vinaigre de nettoyage sur les surfaces dures, qui se sont avérés peu concluants. Un désherbage 100 % écologique passe inévitablement par une tolérance quant aux mauvaises herbes sur les surfaces, mais cela n'a pas été le cas, apparemment. En ce qui concerne le parc de la mairie, un désherbage thermique, donc au gaz, est en partie effectué. Pour ce qui touche à l'engrais pour gazon, il est organique et en granulés (utilisé uniquement pour le terrain de football et le pourtour de la mairie). L'engrais pour rosiers est du fumier de bovin en granulés 100 % naturel. Le fongicide pour rosiers, appliqué par pulvérisation, est un produit naturel dont le soufre est la matière active. Le traitement des arbres fruitiers est assuré par M. Varidel, qui n'utilise que des produits biologiquement naturels d'origine suisse.

Dépose-minute à côté du centre communal

L'Exécutif est, depuis le début de la législature, attentif à la gestion de la dépose-minute située à côté du centre communal. Pour des raisons assez évidentes de trafic, voire même de mauvaise compréhension ou d'éducation de certains usagers, il a été constaté, la semaine passée, que la situation devenait assez intenable, avec une colonne de voitures presque jusqu'au parking de Vandœuvres. L'Exécutif a pris contact avec l'APEPIVAN en vue de discuter sur d'éventuelles mesures. Une réflexion sur une refonte du système de dépose-minute est en cours ; celle-ci sera discutée jeudi en commission CRDPS. De plus, une séance aura lieu vendredi avec les usagers et parents d'élèves qui sont confrontés quasi quotidiennement à cette problématique.

Parking à vélos

Pour faire suite à la question amenée par Mme RICCIO et M. VAUCHER, le parking devant l'ancienne école devrait, d'ici la fin de l'année, être réservé uniquement aux vélos pour inciter les gens à utiliser ce mode de locomotion. Le stationnement actuel des véhicules sera déplacé à proximité du centre communal.

4. Communications du Bureau

Le Président indique que la collation, qui a traditionnellement lieu à l'issue de la séance, a été annulée en raison de la situation sanitaire.

Le repas de fin d'année du Conseil municipal est annulé. En cas d'amélioration de la situation, cette décision pourrait être reconsidérée.

Une discussion a été entamée à propos des questions de vidéoconférence pour les Conseils municipaux et les commissions, relève le Président.

5. Communications des commissions

Le Président prie les Présidents des commissions de bien vouloir faire suivre leurs comptes-rendus respectifs au Secrétariat général, afin que ceux-ci soient intégrés au procès-verbal du Conseil municipal.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ indique que la CAT se réunira mardi prochain.

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture du compte-rendu de la CCN :

« Lundi 5 octobre s'est tenue la première séance de la CCN. Il a tout d'abord été expliqué aux nouveaux commissaires le but et les implications du journal communal. Puis Mme MISEREZ a proposé de profiter de cette nouvelle législature pour modifier sensiblement le look de la *Coquille*. Après une longue discussion, les commissaires s'entendent pour réfléchir à une possible nouvelle mouture pour la rentrée 2021 et décident de ne rien changer pour 2020. Durant la seconde partie de la séance, les commissaires ont choisi des sujets d'articles pour la prochaine *Coquille* qui devrait paraître avant Noël et se sont distribués les articles à écrire. Mme le Maire ne se souvient pas d'avoir demandé une révision du « look » de la *Coquille*. Ce terme ne lui paraît pas approprié, d'autant que c'était un membre de la commission qui avait formulé cette demande.

Mme LÉVÊQUE indique que la question d'un nouveau concept a été abordée ; la réflexion sera reprise pour la rentrée 2021.

Selon M. PROVINI, il s'agissait de mener une réflexion sur un nouveau visuel de la *Coquille*.

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte-rendu de la CCM :

« La CCM s'est réunie le 12.10.2020 en présence de Mme le Maire. Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal, les commissaires ont décidé d'octroyer deux subventions : une en faveur du 19^e festival du FIFDH à hauteur de Fr. 2'000.- qui se tiendra, si tout va bien, du 5 au 14.3.2021 ; l'autre subvention, de Fr 2'000 a été attribuée à un film documentaire sur Bernard Crettaz (un sociologue suisse assez connu à Genève pour avoir été conservateur au MEG) produit et réalisé par Nasser Bakthi. Une troisième délibération a été remise à la prochaine séance, car les commissaires n'avaient pas les bons documents pour en parler. Le reste de la séance a été dédié au budget 2021. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte-rendu de la CDB :

« La Commission Durabilité et Bâtiments s'est réunie le lundi 26 octobre dernier, en l'absence de deux commissaires – l'un s'étant fait remplacer – et en présence de M. Godel, comptable, et de M. Moreno, responsable technique.

En ouverture de séance, M. Moreno a fait une présentation des projets communaux en cours et projetés, notamment :

- Le changement de l'éclairage des 2 écoles ;
- Les rénovations des façades et le remplacement des vitrages du Centre communal ;
- L'arrosage du terrain de football ;
- Le raccordement du CAD ;
- Le hangar de Westerweller ;
- La future déchetterie, caserne de pompiers et centre de voirie de la parcelle Gardy ;
- Une brève présentation des études de surface de la parcelle centrale du village, abritant actuellement la maison Olivier. Les prochaines étapes relatives à l'aménagement de cette parcelle sont l'élaboration d'un avant-projet et un projet de budget général.

M. Moreno a également présenté une étude de faisabilité sur l'autoconsommation en rapport avec les panneaux photovoltaïques installés sur le Centre communal, ainsi qu'un plan d'action énergétique basé sur les recommandations du PDCom et s'inscrivant dans le programme Eco21 des SIG.

L'intervention de M. Moreno fut très intéressante et mériterait d'être reconduite de manière régulière à l'avenir, éventuellement en y dédiant une séance.

La commission a ensuite procédé à l'examen de son projet de budget spécifique pour 2021. À l'issue de discussions et de plusieurs amendements, la commission a préavisé favorablement le projet de budget 2021, à l'unanimité des membres présents (6 voix pour).

Au point 4 de l'ordre du jour, la commission a voté l'entrée en matière sur la résolution concernant la parcelle Gardy. Il a été proposé de la traiter lors de la séance de janvier et d'y consacrer le temps nécessaire. De plus, il a été souhaité que cette séance soit élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Sous le point divers, il a été proposé qu'un audit ou plan d'investissement des travaux nécessaires à court/moyen terme soit dressé pour l'ensemble du patrimoine communal, soit les bâtiments administratifs et financiers, les infrastructures, machines et autres. Un amendement a d'ailleurs été voté en commission Finances et Gestion à cet effet.

La date de la prochaine réunion de la commission est fixée au lundi 21 décembre 2020, à 19h15 ; celle-ci sera consacrée à une présentation sur la Cité de l'Énergie. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL donne lecture du compte-rendu de la CRDPS :

« La commission s'est réunie le 24.9 (séance plénière) et le 27.10.2020 (réunion extraordinaire).

Différents points ont été traités au cours de ces deux séances :

- Problématiques de circulation au chemin de la Blonde (axe nord/sud), qui a été interdit aux non-résidents et donc au trafic de transit entre 7h30 et 8h30 (automobiles et camions). M. Moser, de l'école Moser, a adressé une lettre à différentes personnes dont M. MOREL, s'étonnant de cette mesure qui, à ses dires, nuisait à la possibilité, pour les parents d'élèves, d'amener leurs enfants. Un contact a eu lieu entre M. Genoud, M. Moreno et M. Moser, pour une explication sur la raison de cette mesure et pour envisager une possible solution sous la forme d'une dérogation pour que le bus de l'école Moser qui transporte les élèves le matin puisse malgré tout emprunter le chemin de la Blonde. Une dérogation a été demandée au niveau cantonal, mais M. MOREL n'a pas connaissance d'une réponse qui aurait été obtenue, ni d'une dérogation accordée actuellement. Il a été fait remarquer à M. Moser que la localisation géographique de son école et les déposes d'élèves, le matin, engendraient très fréquemment, pendant 30 à 45 min, des embouteillages majeurs sur le chemin de la Seymaz. Il est vrai que M. Moser n'en est pas responsable, la géographie de l'école ayant été décidée ainsi ; de plus, une demande avait été faite à l'époque à la commune de Chêne-Bourg pour un évitement qui avait été, à la connaissance de M. MOREL, refusé. Ce chemin de la Blonde est donc interdit entre 7h30 et 8h30 ; il faut que cette interdiction soit mise en force et que l'APM puisse trouver

SP 09

le temps nécessaire pour intercepter et amender les contrevenants qui semblent encore nombreux, en particulier les camions.

- La circulation, tant des piétons que des véhicules autour de l'école de Vandœuvres est également problématique pour, d'une part, à amener les élèves au plus proche de l'école et, d'autre part, dans des conditions de sécurité. 3 patrouilleuses scolaires se trouvent à cet endroit et 2 ou 3 itinéraires sont en cours d'évaluation en vue d'assurer le passage rapide des enfants avec ou sans leurs parents en toute sécurité grâce à la présence des patrouilleuses scolaires et la localisation des passages piétons. M. TURRETTINI a évoqué tout à l'heure les problèmes liés à la dépose-minute. Un certain nombre de places de parking étaient, semble-t-il, utilisées à cet effet. La gratuité devrait passer de 1 à 2 heures, de manière à permettre aux parents de déposer leurs enfants dans ce parking et d'en sortir sans avoir à passer par la caisse. M. MOREL ignore l'état d'avancement de cette démarche.
- Du parking sauvage est relevé dans différents lieux de la commune, lié à des chantiers, à des activités domestiques, aux promenades de chiens, etc. L'APM, qui ne peut pas être autour de l'école, sur le chemin de la Blonde et les parkings, fait de son mieux. Cela ne doit pas empêcher les Vandœuvriens de faire remarquer aux personnes qui stationnent de manière inadéquate leur véhicule que c'est le cas. »

M. TURRETTINI indique, à la demande de M. MOREL, que le Canton n'a toujours pas donné de réponse concernant la demande de dérogation de M. Moser. Concernant le parking, les places prévues pour les enseignants seront transférées vers le Centre communal, et le parking à vélos retrouvera sa destination originelle. Pour des raisons contractuelles, le changement de 1 à 2h gratuites de stationnement interviendra au 1.1.2021.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du compte-rendu de la CSSL :

« La commission s'est réunie le 15.10.2020 à 18h35 en présence de Mme le Maire. Après l'approbation du procès-verbal du 17.9.2020, la commission a examiné et attribué des fonds sur 6 dossiers :

- Water Ph Soluces : association active au Togo, Benin, Tchad et Haïti pour améliorer l'accès à l'eau. La commission a alloué Fr. 7'000.-
- Nordeste - Brésil : association qui met en place des systèmes d'irrigation dans des parcelles agroforestières, permettant à de nombreuses familles de cultiver, de se nourrir et de vivre de la vente de leurs cultures. La commission alloue Fr. 6'800.- (prix pour l'irrigation d'une parcelle faisant vivre 50 familles).
- Voix libre en Bolivie : association qui agit pour protéger les femmes et les enfants victimes de violences dans les foyers. La commission alloue la somme de Fr. 4'000.-.
- Giweh, Égypte : association qui construit des kiosques à eau potable pour la population. La commission alloue la somme de Fr. 4'000.- pour la construction de 1 kiosque.
- Arwan : construction d'un sèche-mangues (Fr. 7'000.-).
- Terre des Hommes, Marche de l'Espoir : marche de l'Espoir digitale. Pour encourager les enfants de Vandœuvres à participer, la Mairie parrainera les enfants qui participeront et s'inscriront.

Le total des subventions allouées a été de Fr. 28'000.-.

La commission choisit de ne pas subventionner le CHI de Genève, dont la demande ne respecte pas les critères. Celui-ci a été annulé depuis.

La commission jugeant que la demande de Tricrochet fait doublon avec la journée Clean Up, elle n'alloue pas de fonds.

Hors commission, Mme le Maire et la Présidente ont attribué Fr. 29'500.- à des associations humanitaires.

Pour les associations sportives, la commission attribue :

- Lions de Genève : Fr. 1'000.-.

- Équipe féminine de volley-ball chênôise : Fr. 1'000.-.

La commission procède à l'étude du budget, dont les élus retrouveront les lignes dans la proposition de budget 2021.

La séance est levée à 21h30.

La prochaine séance est fixée au 2.12.2020. »

Mme le Maire précise que les Lions de Genève et l'équipe féminine de volley-ball chênôise n'ayant pas encore envoyé leurs demandes de subvention, ces montants leur ont été réservés dans cette attente. Et la commune n'a pas encore reçu de billets, vu la situation sanitaire.

Finances et gestion (CFG)

En l'absence de M. ANDERSEN, Mme HÜSLER ENZ donne lecture du préambule du compte-rendu de la CFG :

« La commission financière s'est réunie à deux reprises, respectivement le 28 octobre et le 4 novembre 2020. Ces deux commissions ont traité des délibérations qui seront abordées aux points 8 à 11 de l'ordre du jour. Il est donc proposé que les communications soient faites lorsque les points en question seront abordés. »

Cette proposition ne rencontre aucune opposition de la part des Conseillers municipaux.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

ACG

Le Président donne la parole à Mme le Maire qui indique que l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG a eu lieu le 28.10.2020. Un grand temps a été dévolu aux élections des membres des comités des fonds et commissions. De plus, l'assemblée a validé, à l'unanimité, le préavis négatif relatif au projet de loi du Conseil d'État sur la participation des communes au financement des prestations sociales (loi dite de « l'écrêtage »). Le préavis négatif relatif à l'avant-projet de loi proposé par M. Apothéloz sur la répartition des tâches entre les communes (aide d'urgence au sans-abrisme) a lui aussi été validé à l'unanimité ; la proposition d'une participation de l'ACG pour la ville de Genève à hauteur de 1 million a été validée. L'opération « La Nuit est Belle » a été reconduite ; la prochaine édition est prévue le 21.5.2021. Vandœuvres participera probablement, comme elle l'a fait la dernière fois, à cette extinction des éclairages publics.

Communes-École

L'association ne peut pas tenir son assemblée générale. Mme PICTET a été nommée comme représentante de Vandœuvres au sein de Communes-École.

7. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux

Néant.

8. P_DM 35-2020 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Président passe la parole à Mme HÜSLER ENZ qui donne lecture du compte-rendu de la CFG relatif à cette délibération :

« Le 28 septembre dernier, l'Exécutif nous a présenté son projet de budget. Suite à cette présentation, le Conseil municipal a voté l'entrée en matière puis le renvoi dans toutes les commissions afin que ces dernières puissent étudier leurs postes respectifs.



La CFG s'est elle-même réunie le 28 octobre afin de traiter les postes qui la concernent et a proposé 9 amendements à traiter lors de la commission du 4 novembre consacrée à tous les amendements.

C'est lors de cette dernière que la commission a traité pas moins de 32 amendements, ce qui a permis de finaliser le travail sur ce budget 2021. Les points importants à relever sont les suivants :

- Les charges ont légèrement augmenté entre le projet de budget et le budget qui vous est présenté ce soir, ceci étant dû notamment à l'augmentation du budget social compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons et des nombreuses demandes qui affluent vers la commune.
- Nous avons également pris la décision d'augmenter les pertes sur créances en tenant compte également de la situation sanitaire et des difficultés auxquelles les habitants de notre commune vont faire face.
- Finalement, notre participation au GIAP ainsi que notre cotisation au SIACG ont été revues à la hausse selon les derniers chiffres communiqués.
- Au niveau des produits, vous constaterez que ces derniers ont grandement diminué suite aux nouvelles estimations que nous avons reçues de l'Administration fiscale. Ces nouvelles estimations ont été prises en compte ainsi qu'un risque de 8 %. En d'autres termes, nous avons retenu 92 % des projections qui nous ont été fournies par l'AFC, ce qui correspond environ à l'écart entre les projections que nous avons en juin et celles que nous avons reçues en septembre.

Compte tenu de la période que nous traversons, la commission a été très attentive afin de présenter un budget raisonnable et équilibré. Nous avons notamment pris la décision de réduire certains postes afin d'échelonner les travaux sur plusieurs années quand cela était possible.

Le budget qui vous est présenté ce soir présente des charges de CHF 12'229'240 et des produits de CHF 12'277'650 soit un résultat positif de CHF 48'410.

La CFG a préavisé à l'unanimité favorablement ce projet de budget de fonctionnement ainsi que le taux des centimes additionnels et l'autorisation d'emprunter. »

Aucune prise de parole n'est demandée à l'issue de cette lecture.

Le Président propose de voter tout d'abord les amendements.

M. GENOUD indique que les amendements peuvent être votés en bloc (un seul vote). Ou, en cas de demande, être traités et votés un par un.

Aucune prise de parole n'ayant préalablement été demandée, le Président propose de voter les amendements en bloc.

Le Conseil municipal accepte les amendements tels que proposés

par 13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention
soit à l'unanimité

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le Président donne lecture de la délibération.

DELIBERATION : DM – 0035-2020

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 12'229'240 F aux charges et de 12'277'650 F aux revenus, soit l'excédent de revenus présumé s'élevant à 48'410 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 48'410 F¹ et résultat extraordinaire de 0.00 F²,

attendu que l'autofinancement s'élève à 1'613'490 F³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 29 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1'918'800 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1'918'800 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1'613'490 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 305'310 F,

vu le rapport de la commission des finances du 4 novembre 2020 ,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 voix favorables 0 voix défavorables 0 abstentions
soit à l'unanimité.

1. D'approuver le budget de fonctionnement présente un montant de 12'229'240 F aux charges et de 12'277'650 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 48'410 F. Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 48'410 F⁴ et résultat extraordinaire de 0.00 F⁵,
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 29 centimes.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de 305'310 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier.

¹ Calcul : N4 -N48 - (N3-N38)

² Calcul : N48-N38

³ Calcul : N33+N364+N365+N366+N383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou - exc. de charges

⁴ Calcul : N4 -N48 - (N3-N38)

⁵ Calcul : N48-N38



4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. MOREL remercie, au nom du VOV qui a voté ce budget, l'Exécutif pour le travail, important et de qualité, qui a été fourni. Les amendements ont été souples. M. MOREL fait part de quelques commentaires : en 2021, le VOV souhaiterait que les budgets soient présentés de manière différente, c'est-à-dire en dissociant les dépenses qui sont du fait de la commune des dépenses liées à des obligations cantonales fixes sur lesquelles les autorités n'ont pas d'influence afin de mieux visualiser les dépenses communales, ceci dans ce contexte économique qui sera difficile. Il remercie donc l'administration de permettre, lors du prochain projet de budget, d'identifier les compétences communales des obligations cantonales. De plus, le budget présente passablement de réserves et d'imprévus ; certains coussins de dépenses ont été diminués et le VOV a le sentiment qu'il faut maintenir celles-ci au minimum quitte, le moment venu, à demander, pour certaines circonstances exceptionnelles et certaines nécessités, des dépassements de budget. Le VOV s'est aussi étonné des niveaux de salaire dans la commune des différents collaborateurs. Pour conclure, le VOV a constaté que les travaux d'entretien revêtent un montant assez important, en particulier l'entretien des arbres. Le VOV a bien compris qu'il ne s'agit pas uniquement des arbres et en a bien compris les nécessités, mais il faudra peut-être à l'avenir, dans ce domaine-là, au vu des difficultés qui vont s'annoncer et perdurer au cours des années suivantes, modérer les ambitions et dépenses de la commune. Le VOV remercie l'Exécutif pour le travail qui a été fait ; le VOV a accepté à l'unanimité ce projet de budget 2021.

M. STALDER remercie M. GODEL, qui a participé à l'élaboration de ce projet de budget 2021 et qui a beaucoup aidé l'Exécutif pour cette première année de législature. Il le remercie également d'être venu dans certaines commissions. M. GODEL est un appui très précieux.

9. P_DM 36-2020 – Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Le Président cède la parole à Mme le Maire qui relève que la contribution annuelle au FIDU est moins élevée que le montant qui avait été présenté en septembre.

Le Président passe la parole à Mme HÜSLER ENZ qui donne lecture du compte-rendu de la CFG relatif à cette délibération :

« La commune à l'obligation de procéder au versement de sa contribution annuelle au fonds FIDU. La commission a donc préavisé favorablement à l'unanimité cette délibération. »

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le Président, qui est dispensé des considérants, donne lecture des dispositifs de la délibération 36-2020.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;



vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention
soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 258'800 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.

10. P_DM 37-2020 – Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Le Président cède la parole à Mme HÜSLER ENZ qui donne lecture du compte-rendu de la CFG relatif à cette délibération :

« Comme vous le savez très certainement, Vandœuvres dégrève à 100 % le montant de la taxe professionnelle. Ce dégrèvement doit être voté chaque année et il a été préavisé à l'unanimité favorablement par la commission. »

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le Président donne lecture de la délibération 37-2020.

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2021

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

**par 13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention
soit à l'unanimité**

1. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 100 %

11. P_DM 38-2020 – Proposition relative à l'adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal

Le Président passe la parole à Mme HÜSLER ENZ qui donne lecture du compte-rendu de la CFG relatif à cette délibération :

« La commission financière s'est réunie et a travaillé sur le nouveau projet de règlement qui avait été préparé par une sous-commission de la précédente législature.

Une liste des amendements effectués, basés pour une large part d'entre eux sur les remarques du SAFCO à qui le projet de règlement avait été soumis, est annexée.

La commission a préavisé à l'unanimité favorablement ce nouveau projet de règlement. »



Sur une question de Mme LÉVÊQUE, M. GENOUD indique que les Conseillers municipaux ont reçu tous les documents financiers jeudi, comme annoncé. Les documents en lien avec le projet de règlement du Conseil municipal ont été mis en ligne sur le CMNet le même jour que la convocation, soit le 2 ou le 3.11.2020 ; ceux-ci n'ont pas été modifiés depuis.

Selon M. GARDIOL, ce projet de règlement aurait dû être envoyé par la poste. Pour sa part, il lui a échappé, alors qu'il s'agit d'un document important. Il propose de reporter ce vote à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. MOREL soutient cette demande et demande de reporter à la prochaine séance l'adoption de ce règlement. M. VAUCHER rejoint également la demande de M. GARDIOL, n'ayant pas eu le temps d'en prendre connaissance, bien que ce document ait été travaillé en commission.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le Président propose de voter le report de cette délibération.

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 4 absentions, le vote du nouveau règlement du Conseil municipal est renvoyé au prochain Conseil municipal.

La délibération sera renumérotée (DM 32-2020) et envoyée aux élus par voie postale avec les amendements, conclut Mme le Maire.

12. Propositions individuelles et questions

Sur une question de Mme LÉVÊQUE, Mme le Maire indique que les mêmes dispositions que lors du premier semi-confinement ont été prises pour les commerces obligés de fermer ; les loyers ont été suspendus.

Mme LÉVÊQUE, qui félicite l'Exécutif pour les bons cadeaux à dépenser chez les commerçants de la commune et qui seront envoyés aux aînés, propose au nom du VOV d'envoyer régulièrement (une fois par mois) une boîte de masques aux aînés tant que le port du masque sera obligatoire. Mme le Maire indique que l'Exécutif étudiera cette proposition.

13. Divers

Mme PICTET relève que 4 pins d'environ 15 mètres dans le bois de Seyme sont morts ; elle craint qu'un coup de vent ne les fasse tomber.

Mme le Maire relève qu'un entretien avait été fait par l'ancien Adjoint.

M. MOREL signale, dans le même ordre d'idée, que le bois privé situé au bout du chemin de la Troupe est dans un état catastrophique. Ne faudrait-il pas interpeller le propriétaire afin que celui-ci assure l'entretien dudit bois ?

M. VAUCHER rappelle que des travaux d'élagage, commandés par M. DESPLAND, ont été réalisés l'automne dernier dans le bois de Seyme ; il s'étonne que rien n'ait été fait. Les arbres sont vraiment importants pour la commune et représentent son ADN. Face au béton et à la densification, il est essentiel que Vandœuvres préserve ses arbres.

M. MOREL est tout à fait d'accord avec M. VAUCHER, ayant la même sensibilité et la même préoccupation. Les arbres morts doivent être remplacés par des arbres vivants.

M. TURRETTINI fera très vite vérifier l'état de ces pins. Il s'assurera également que les travaux prévus n'aient pas été facturés sans prestation, auquel cas il sera rapidement remédié à la situation sur le budget 2020.



Sur une question de M. VAUCHER, Mme le Maire déplore une communication très difficile avec la Poste, qui ne répond pas aux lettres de la commune. De plus, le service à domicile sera de moins en moins accessible par tout un chacun, car tout passera bientôt par une application ou Internet ; les chevalets à mettre sur les boîtes aux lettres vont disparaître.

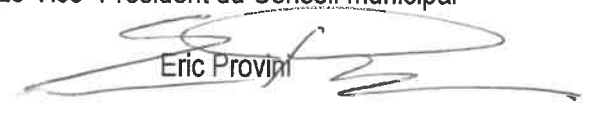
La séance est levée à 21h07.

Le Secrétaire général



Christophe Genoud

Le Vice-Président du Conseil municipal



Eric Provini